



MINISTÈRE
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
REPUBLIQUE DU BENIN

TEL : 0120253212/0192886666
BP : 1245 Abomey -Calavi
Site : www.cefal.gouv.bj



Réf : PR-D10-CFL/ENR01 - Version : 2.0 - Date : 30/03/2026

Centre de Formation pour l'Administration locale

AMI N° 001/CeFAL/DG-CeFAL/DFCD/SFC/SFID/SA du 14 septembre 2026

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ACTUALISATION DU VIVIER DES FORMATEURS POTENTIELS DU CeFAL

1. Le Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) a, dans le cadre de l'exécution de sa mission, entrepris d'actualiser son vivier des formateurs chargés d'assurer l'élaboration et/ou le déroulement des modules de ses formations continue et diplômante au profit des acteurs de la décentralisation.
2. Le CeFAL sollicite des dossiers de manifestations d'intérêt sous plis fermés en vue d'actualiser ledit vivier des formateurs au titre de l'année 2026.
3. Les domaines pour lesquels le présent recrutement est lancé sont les suivants :
 - * droit administratif ;
 - * droit du travail ;
 - * droit de la fonction publique ;
 - * gestion des ressources humaines ;
 - * management des services publics ;
 - * management des organisations ;
 - * gestion municipale ;
 - * démocratie et gouvernance ;
 - * communication ;
 - * archivage et gestion documentaire ;
 - * numérique ;
 - * informatique ;
 - * statistiques ;
 - * culture et tourisme ;
 - * sociologie-anthropologie ;
 - * sociologie du développement ;
 - * population, santé et développement ;
 - * sciences économiques ;
 - * marchés publics et partenariats publics-privés ;
 - * finances et contrôle de gestion ;
 - * finances et trésor ;
 - * comptabilité, contrôle et audit ;

- * droit des affaires et fiscalité ;
- * sciences de gestion ;
- * management des projets ;
- * développement local et décentralisation ;
- * gestion foncière ;
- * géographie et gestion de l'environnement ;
- * gestion des risques et catastrophes ;
- * genre et développement ;
- * architecture et urbanisme ;
- * génie urbain ;
- * maintenance et gestion des infrastructures et équipements communaux ;
- * Ingénierie de la formation.

- justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) années en matière de formation justifiée par deux attestations d'élaboration et/ou de déroulement de modules ;

- avoir une expérience dans le domaine de la décentralisation et du développement local justifiée par les attestations de travail ou de bonne fin d'exécution.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Secrétariat Administratif du CeFAL sis à **Abomey-Calavi, quartier Zoca, dans la rue de la Communauté Electrique du Bénin, téléphone : 0196219219.**

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais l'AMI à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **14/09/2026**.
5. Le dossier de candidature à fournir pour être inscrit sur la liste des formateurs potentiels du CeFAL et qui concerne uniquement les personnes physiques (candidats individuels) doit comprendre les documents suivants :
 - une lettre de manifestation d'intérêt précisant clairement l'objet de la demande avec mention des domaines de compétences ;
 - un CV actualisé, daté et signé ;
 - une copie légalisée d'un diplôme de BAC+5 dans l'une des spécialités identifiées ;
 - les attestations de travail ou de bonne fin d'exécution ;
 - une photocopie d'une pièce d'identité ;
 - une copie de l'Attestation IFU.
6. L'absence de l'un de ces documents est éliminatoire.
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés sous plis fermés en deux (02) exemplaires physiques dont un (01) original et une (01) copie à l'adresse ci-après:

« Centre de Formation pour l'Administration locale, sis au quartier ZOCA, Secrétariat Administratif », au plus tard le **lundi 28 septembre 2026 à 17H00**.

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt qui parviendront avec retard ne sont pas acceptés.

Ils doivent porter clairement la mention « **Dossier de candidature pour le recrutement de formateurs pour l'actualisation du vivier des formateurs du CeFAL au titre de l'année 2026** ».

9. L'étude des dossiers de candidatures se fera au cours d'une session du Conseil Pédagogique du CeFAL élargi, si nécessaire, à des personnes ressources.

10. Les offres seront évaluées suivant les critères et barèmes ci-après :

CRITERES	BAREMES
Qualifications du formateur (diplôme requis)	30 points
Expériences pertinentes du formateur en matière de formation	40 points
Expériences dans le domaine de la décentralisation et du développement local	30 points
TOTAL	100 points

Seuls les candidats ayant réuni au moins 60 points seront retenus dans le vivier des formateurs.

NB : les dossiers doivent être soigneusement agencés et reliés.

Abomey-Calavi le 24/09/2026



Christian Raoul KOUTHON
Directeur Général

ANNEXE : MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Nom, adresse et contact du Candidat)

(Lieu et date)

Objet : Manifestation d'intérêt pour (à préciser les filières ou domaines)

A

Monsieur le Directeur Général du CeFAL

Abomey-Calavi

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le dossier de présélection, dont nous accusons réception, je sou mets à votre Autorité ma candidature à la sélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Ledit dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signature, Prénom et nom)



Centre de Formation pour l'Administration locale

Actualisation du vivier des formateurs du CeFAL au titre de l'année 2026.

Termes de référence

1. Contexte et justification

Créé en décembre 2011, le Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL) est régi par les dispositions de la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et par ses Statuts approuvés par décret n° 2021-576 du 03 novembre 2021.

Etablissement public à caractère scientifique, le CeFAL est une école, une entité publique d'application, de formation professionnalisée, de recyclage et de perfectionnement du personnel des administrations des collectivités territoriales décentralisées, des élus municipaux, communaux et locaux et des agents des services déconcentrés de l'Etat et autres acteurs dans leur rôle d'appui au service des communes.

A ce titre, et aux termes des dispositions de l'article 5 alinéa 2 de ses Statuts, le Centre de Formation pour l'Administration locale est chargé :

- i) d'assurer la formation professionnelle initiale, diplômante et continue des agents des Collectivités territoriales décentralisées ;
- ii) de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de formation des agents de la Fonction publique territoriale ;
- iii) de coordonner toutes les actions de formation continue initiées et exécutées au profit des Agents territoriaux par les autres organismes de formation et en assurer le contrôle de qualité ; et
- iv) d'organiser des programmes spéciaux à savoir des séminaires d'information et de formation et qui sont mis en œuvre selon les besoins des élus locaux, des Agents des Services Déconcentrés de l'Etat, de la Société Civile et des entreprises privées sur toutes les thématiques touchant la gestion des Communes.

La formation diplômante y est organisée autour de cinq (5) filières à savoir :

- « Administration Générale et Territoriale » ;
- « Planification et Gestion du Développement Locale » ;
- « Finances et Fiscalité Locale » ;
- « Gestion et Maitrise d'Ouvrage Communale » et
- « Aménagement du Territoire et Gestion de l'Environnement ».

La formation diplômante, démarrée en 2014, a enregistré le passage de quatre (04) promotions du Cycle B et de deux (02) promotions du Cycle C.

Au titre de la formation qualifiante, le CeFAL a déroulé, depuis 2013, de nombreuses sessions de formation au profit aussi bien des élus communaux/municipaux que des cadres des différentes administrations communales de notre pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2031, le Centre de Formation pour l'Administration locale s'est donné, comme l'un de ses enjeux majeurs, l'amélioration constante de la qualité de son offre de services qui se doit d'être pertinente, convaincante et à même d'impacter la performance de l'administration locale. L'avènement de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation consacrée par le vote de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et la prise de nouveaux textes pour régir la formation diplômante ont induit l'actualisation des curricula de formation ainsi que l'élaboration de nouveaux modules.

Le recrutement de nouveaux formateurs aux fins d'étoffer le vivier du Centre participe de cette nouvelle dynamique et permet d'y intégrer de nouvelles compétences et spécialistes.

Les présents termes de référence sont élaborés dans ce cadre.

2- Objectifs de la mission

❖ Objectif général

L'objectif général est de procéder à l'actualisation du vivier des formateurs du CeFAL.

❖ Objectifs spécifiques

Il s'agira, de manière spécifique, de procéder à la sélection de formateurs disposant de qualifications avérées en :

- Administration Générale et Territoriale ;
- Planification et Gestion du Développement Local ;
- Finances et Fiscalité Locales ;
- Gestion des Services Techniques et Maitrise d'Ouvrage Communale ;
- Aménagement du Territoire et Gestion de l'Environnement.

3- Profils des formateurs à sélectionner

Cette sélection s'adresse aux personnes intéressées et qualifiées pour élaborer et animer des modules dans le cadre des formations continue et diplômante au profit des acteurs de la décentralisation et remplissant les conditions ci-après :

* avoir au moins le niveau de BAC + 5 dans l'une des spécialités ci-après :

- droit administratif ;
- droit du travail ;
- droit de la fonction publique ;
- gestion des ressources humaines ;
- management des services publics ;
- management des organisations ;
- gestion municipale ;
- démocratie et gouvernance ;
- communication ;
- archivage et gestion documentaire ;
- numérique ;
- informatique ;
- statistiques ;
- culture et tourisme ;
- sociologie-anthropologie ;
- sociologie du développement ;

- population, santé et développement ;
- sciences économiques ;
- marchés publics et partenariats publics-privés ;
- finances et contrôle de gestion ;
- finances et trésor ;
- comptabilité, contrôle et audit ;
- droit des affaires et fiscalité ;
- sciences de gestion ;
- management des projets ;
- développement local et décentralisation ;
- gestion foncière ;
- géographie et gestion de l'environnement ;
- gestion des risques et catastrophes ;
- genre et développement ;
- architecture et urbanisme ;
- génie urbain ;
- maintenance et gestion des infrastructures et équipements communaux ;
- Ingénierie de la formation.

* justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) années en matière de formation par la fourniture d'au moins deux attestations d'élaboration et/ou de déroulement de modules ;

* justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la décentralisation et du développement local.

4- Soumission et évaluation des dossiers de manifestation

Les formateurs intéressés par la présente sélection peuvent consulter les termes de référence (TdR) au Secrétariat Administratif de la Direction du CeFAL sise à **Abomey-Calavi, quartier Zoca, dans la rue de la Communauté Electrique du Bénin, téléphone : 0196219219.**



NB : Les formateurs, déjà retenus dans le vivier des formateurs du Centre ne sont pas concernés par le présent AMI.

Les dossiers de candidature comprendront :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant clairement l'objet de la demande avec mention des domaines de compétences ;
- un curriculum vitae actualisé, daté et signé ;
- une copie légalisée du diplôme de BAC + 5 dans l'une des spécialités identifiées ;
- une attestation de travail ou deux attestations de bonne fin d'exécution au moins ;
- une copie d'une pièce d'identité ;
- une copie de l'Attestation IFU.

L'absence de l'une de ces documents est éliminatoire.

Lesdits dossiers doivent être reçus, **du 14 au 28 septembre 2026**, sous pli fermé avec la mention : **«Dossier de candidature pour la sélection de formateurs pour actualiser le vivier des formateurs du CeFAL»**.

L'ouverture et l'étude des dossiers se feront au cours d'une session du Conseil Pédagogique élargie, si nécessaire, à des personnes ressources.

Les offres seront évaluées suivant les critères et barèmes ci-après :

CRITERES	BAREMES
Qualifications du formateur (diplôme requis)	30 points
Expériences pertinentes du formateur en matière de formation	40 points
Expériences dans le domaine de la décentralisation et du développement local	30 points
TOTAL	100 points

Seuls les candidats ayant réuni au moins 60 points seront retenus dans le vivier des formateurs.